



RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Affaire suivie par :

Séverine RIVET

Tél : 05 87 01 21 10

Mél : severine.rivet@ac-limoges.fr

Cité administrative Jean Montalat

B.P. 314

19011 TULLE Cedex

Programme Colos apprenantes

Tulle, le 7 juin 2023

Madame, Monsieur

Priorité du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, le programme des colos apprenantes permet aux enfants de pouvoir partir en séjour de vacances à un prix avantageux au sein d'un ensemble de séjours labellisés pour leur qualité éducative, proposés par nos partenaires : associations de jeunesse et d'éducation populaire ou collectivités territoriales.

Le programme poursuit un triple objectif :

- **Social**, en favorisant le départ en vacances des enfants et en rendant possibles les rencontres entre pairs de différents horizons ;
- **Éducatif**, en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire assurant un haut niveau de qualité éducative ;
- **Culturel** par la découverte de territoires et d'activités proposées dans le cadre sécurisé des accueils collectifs de mineurs au sein desquels les enfants apprennent les règles de la vie en commun et partagent des valeurs de tolérance et de laïcité.

Il consiste à aider les familles qui souhaitent offrir des vacances collectives à leurs enfants en prenant en charge tout ou partie des frais de séjours, dans une limite de 500€ par enfant pour un séjour d'une semaine.

Sont éligibles à cette aide les mineurs en situation de handicap, en situation de décrochage scolaire, relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les mineurs domiciliés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), les mineurs domiciliés dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) et les mineurs n'appartenant à aucune de ces catégories et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 €.

Les séjours labellisés sont ouverts à toutes les familles. Vous trouverez communication de la liste des séjours proposés par les organisateurs de Corrèze dans le cahier de votre enfant. L'inscription se fait directement auprès de l'organisateur.

Je vous invite à vous rendre sur la plateforme numérique dédiée pour consulter l'ensemble de l'offre et les modalités de l'opération.

<https://www.education.gouv.fr/les-colos-apprenantes-304050>

Je vous rappelle que mes services se tiennent à votre disposition pour tout conseil relatif à d'éventuelles difficultés que vous pourriez rencontrer.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze,

Dominique MALROUX